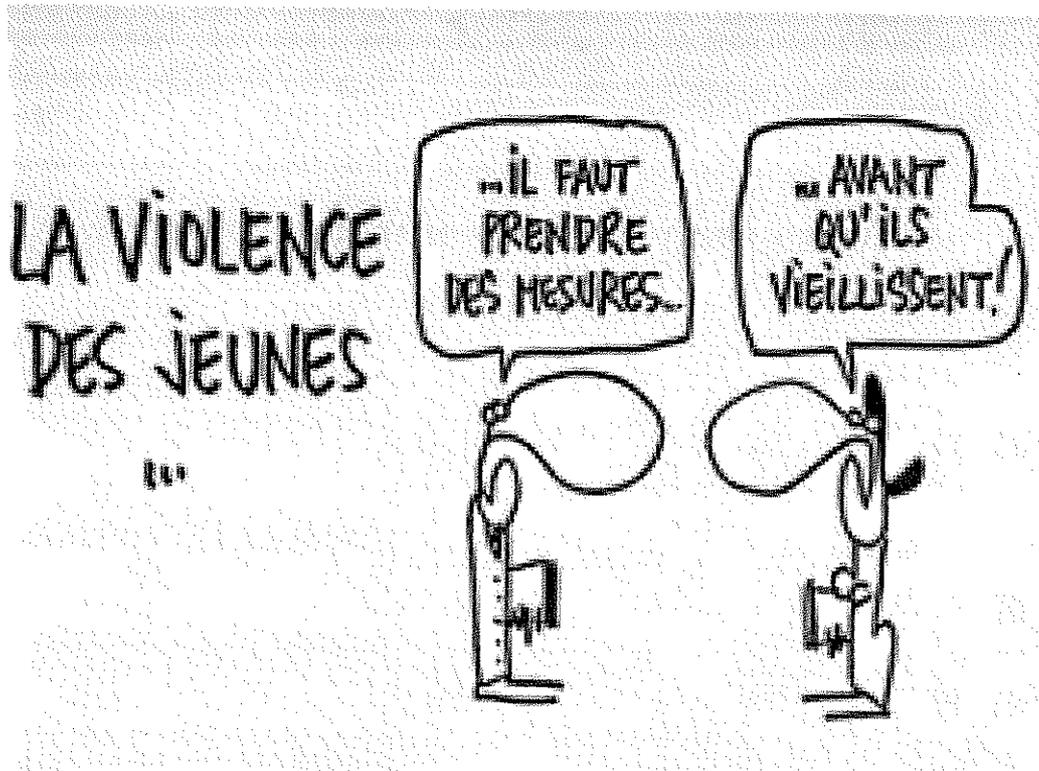


Jeunesse comme « classe dangereuse »

5 avril 2016



MUCCHIELLI Laurent, « Violences et délinquances des jeunes » in Cicchelli Vincenzo , Cicchelli-Pugeault Catherine , Ragi Tariq , *Ce que nous savons des jeunes*, PUF, 2004, pp.83-97.

MOREIRA Marcelo Rasga, SUCENA Luiz Fernando Mazzei et FERNANDES Fernando Manuel Bessa, «Trafic de drogues à Rio de Janeiro: point de vue des jeunes», in Teles Nair, Espirito Santo Wanda, *les jeunes du Brésil*, Les Eds. d'IQRC, 2008, pp. 151-171.

ZAUBERMANN René, « Agresseurs, victimes, bagarreurs ? », in BECK François, MAILLOCHON Florence, OBRADOVIC Ivana, *Adolescences ? Comprendre vite et mieux*, Eds. Bellin, 2014, p.67.



Chapitre 5

Violences et délinquances des jeunes

LAURENT MUCCHIELLI

Proposer une réflexion sociologique sur l'évolution des délinquances juvéniles requiert quelques préalables sur la place de ce sujet dans le débat public actuel sur l'« insécurité » et sur la position de celui qui y intervient. Derrière la confusion que permet ce terme d'« insécurité », c'est fondamentalement de la « violence des jeunes » – et surtout des « jeunes de banlieues » – dont il est question. Tout discours sur ce thème est donc surchargé d'enjeux et échappe difficilement aux logiques de construction des discours politico-médiatiques¹. Face à ces discours qui imprègnent très profondément les esprits (y compris dans le champ intellectuel), la posture du sociologue consiste, selon nous, à rappeler l'importance d'au moins cinq principes généraux de raisonnement : 1 / refuser de positionner son discours en termes moraux. La moralisation du débat a pour effet d'introduire des préalables et d'orienter *a priori* la réflexion, donc en réalité d'interdire l'exercice de l'intelligence ; 2 / définir précisément ce dont on parle et à examiner les choses au cas par cas. Le chercheur est ainsi nécessairement amené à refuser l'usage de catégories globales comme la « délinquance » ou la « violence » au sein desquelles sont amalgamés des comportements qui ont souvent peu à

1. On peut lire à ce propos le petit dossier publié par *Sociologie du travail* [2002, 4] sur le thème « La sociologie, les sociologues et l'insécurité ». Pour notre part, l'analyse de la construction de cette thématique de l'« insécurité » nous a semblé un préalable nécessaire à la réflexion sociologique sur l'évolution des délinquances juvéniles [Mucchielli, 2002 a].

voir les uns avec les autres ; 3 / replacer la réflexion dans la durée historique afin de sortir de l'événementiel et de considérer des tendances d'évolution ; 4 / replacer chaque type de comportement dans son contexte de production comportemental et institutionnel spécifique ; 5 / croiser un maximum d'indicateurs et de sources, aussi bien des sources statistiques que des études qualitatives.

Avant d'en venir à l'analyse de quelques formes actuelles de délinquance juvénile, l'application de ces principes de raisonnement sociologique nous conduit à discuter trois questions méthodologiques : celle du statut des données statistiques mobilisables, celle de la comparaison historique et celle de la signification de la catégorie « jeunes ».

La question des données

À ce propos, il apparaît indispensable de faire – même rapidement ici – une mise au point sur l'usage des données quantitatives. Rappelons qu'il existe trois types de données statistiques, fort différentes et qui ne renvoient pas aux mêmes « réalités ».

Dans le débat public, une seule source est utilisée en permanence : les statistiques de la police et de la gendarmerie, qualifiées à tort de « statistiques de la délinquance ». Les données policières constituent en réalité le résultat de l'enregistrement de l'activité des services de police et de gendarmerie [Robert *et al.*, 1994]. Cette production statistique est liée d'une part à la façon – variable¹ – dont les services de police et de gendarmerie traitent les plaintes des victimes qui se font connaître, le comportement de ces dernières étant lui-même variable selon les infractions [Zauberman, 2001]. Elle dépend d'autre part de ce que les forces de l'ordre cherchent et trouvent par elles-mêmes si l'on peut dire. Sur ces deux plans, elles sont en permanence susceptibles de modifications rapides et importantes dans leurs modes d'enregistrement et font l'objet de pressions hiérarchiques et politiques diverses. De façon générale, ces données réagissent logiquement à toute modification intervenant dans les effectifs – et leur répartition – des forces de l'ordre, dans leurs modes de tra-

1. Les forces de l'ordre peuvent, à tout le moins, *primo* ne pas donner de suite administrative à la plainte, *secundo* la consigner simplement sur le registre de « main courante », *tertio* la traduire officiellement dans la rédaction d'un procès-verbal. Seul ce dernier mode de traitement donne lieu à l'enregistrement pris en compte dans la statistique.

vail proactif (*id est* leurs priorités d'action) et réactif (*id est* leur façon de traiter les plaintes ou les faits constatés).

C'est pourtant cette statistique policière qui fonde depuis plusieurs années les discours récurrents sur le rajeunissement de la délinquance ou encore sur l'explosion de la délinquance des mineurs [Mucchielli, 2000]. De fait, cette source présente une augmentation brutale et massive de la part des mineurs (essentiellement des garçons) dans l'ensemble des personnes mises en cause par la police et la gendarmerie à partir de 1993. Comment interpréter cette donnée ? La chose est singulièrement complexe pour qui veut la traiter rigoureusement. Tout d'abord, il s'agit des personnes mises en cause par la police et la gendarmerie, donc des affaires élucidées par ces dernières. Or les taux d'élucidation des affaires varient considérablement selon les types d'infractions¹, de telle sorte qu'on ne peut en aucun cas considérer la population des mis en cause comme un échantillon représentatif de la population délinquante apparente (l'ensemble des personnes ayant commis des faits connus de la police), *a fortiori* de la population délinquante réelle. Ces précisions sont fondamentales dans la mesure où, précisément, les plus fortes hausses de la part des mineurs parmi l'ensemble des personnes mises en cause par la police et la gendarmerie ont eu lieu dans les catégories les plus élucidées. Ainsi, le taux de mineurs mis en cause par la police pour « coups et blessures volontaires » a été multiplié par 5,2 entre 1993 et 2001, celui des « outrages et violences à personnes dépositaires de l'autorité publique » par 5,8 entre 1993 et 2001, celui des mineurs mis en cause pour « infractions à la législation sur les stupéfiants » par 6,8 entre 1993 et 1999. Autrement dit, cette hausse de la part des mineurs repose massivement sur des genres d'infractions que les policiers repèrent facilement. Croit-on sérieusement que les adolescents ont, en l'espace de quelques années, changé de comportements de façon aussi massive ? En réalité, il est clair qu'« il y a là une modification de pratique d'enregistrement ayant sans doute peu de rapport avec la situation des mineurs [...]. On peut penser soit que les policiers arrêtent plus systématiquement les mineurs, soit que les mineurs arrêtés figurent plus systématiquement dans les procédures transmises au parquet, ou encore les deux » [Aubusson de Cavarlay, 1997, p. 24]. En outre, victimes de la pré-

1. Par exemple, en 2000, le taux d'élucidation des « infractions à la législation sur les stupéfiants » était de 104,2 % et celui des « viols » de 75,5 %. Inversement, la même année, le taux d'élucidation des « cambriolages » était de 9,2 % et celui des « vols d'automobiles et de deux roues » de 7,2 %.

gnance du sens commun, les commentateurs négligent très généralement la question de l'évolution législative (du point de vue de l'État, la délinquance est ce que la loi pénale définit comme telle ; si la loi change, la délinquance change fatalement aussi), qui est pourtant manifeste ici¹.

Source quasi exclusive des chiffres qui circulent dans le débat public, la statistique policière est donc en réalité la plus fragile. Plus intéressantes pour notre analyse sont les statistiques judiciaires qui, certes, sont approvisionnées essentiellement par les précédentes, mais qui sont moins sensibles aux variations saisonnières du climat politique, et qui surtout renseignent depuis longtemps sur l'âge des personnes condamnées et sur leurs délits. Nous en donnerons plusieurs illustrations (mais il existe d'autres sources permettant de sortir du point de vue des administrations).

Aux États-Unis, puis dans d'autres pays européens, l'habitude est ancienne de sortir des données administratives pour tenter de mesurer les délinquances en interrogeant directement leurs victimes et leurs auteurs. En France, il a fallu attendre les années 1980 pour que soient initiées (au CESDIP) les enquêtes de victimation [Zauberman, Robert, 1995]. Réalisées directement auprès des victimes, que ces dernières aient ou non porté plainte, ces enquêtes renseignent de façon beaucoup plus précise sur la réalité de certaines délinquances (celles qui font des victimes individuelles directes et conscientes, par différence à des délinquances comme la fraude fiscale, la délinquance d'affaires, le non-respect du droit de l'environnement, etc.). C'est également de l'autre côté de l'Atlantique que, dès les années 1950, ont été initiées les enquêtes dites de délinquance auto-

1. Le contexte policier et pénal qui entoure l'arrivée d'un nouveau gouvernement en 1993 est marqué d'une part par un renforcement des effectifs et des moyens d'intervention de la police dans les « zones sensibles », d'autre part par une volonté de traiter pénalement de façon plus systématique la petite délinquance (et notamment celle des mineurs). De façon générale, les années 1992-1994 sont le théâtre de modifications importantes dans les rapports entre la police et les parquets, autour notamment de la généralisation progressive des procédures de « comparution immédiate » et de « traitement en temps réel », ainsi que de l'instauration progressive de nouvelles maisons du droit et de la justice où officient des « délégués du Procureur » (magistrats non professionnels) prononçant des rappels à la loi et autres admonestations. Cette tendance s'est renforcée tout au long des années 1990 et s'est encore accrue sous le gouvernement Jospin. Dans ce contexte, il est très probable que les policiers et les gendarmes ont transmis aux parquets nombre de petites affaires de mineurs qu'ils traitaient auparavant en interne et classaient sans suite la plupart du temps. En matière de statistique, le changement est considérable, puisque la transmission au parquet suppose la rédaction d'un procès-verbal et que ce dernier déclenche le comptage statistique.

déclarée (*self-reported*), que les chercheurs mènent directement auprès des populations pour les interroger sur leurs éventuelles pratiques délinquantes.

Un bref détour historique

Au cours du XX^e siècle, la société française a connu en réalité d'autres grands moments de panique à propos de la délinquance juvénile. La première période est celle des années 1900-1914. La figure des jeunes délinquants de l'époque est celle des « Apaches ». La panique s'organise déjà autour de trois éléments indissociables : 1 / une probable augmentation du niveau de certaines délinquances dans certaines zones urbaines ; 2 / une instrumentalisation de la peur de cette délinquance par une presse populaire à son apogée ; 3 / une récupération de cette peur dans le débat politique. Ainsi l'existence de bandes de jeunes délinquants réputés très violents se situe déjà au centre du débat politico-médiatique, à tel point qu'un journaliste d'un quotidien de l'époque (*La Petite République*) peut écrire en 1907 : « L'insécurité est à la mode, c'est un fait » [Kalifa, 1994, p. 71-72].

Attardons-nous davantage sur le deuxième moment de cette histoire, plus proche de nous. Lors de l'été 1959 surgit dans la presse la figure des « Blousons noirs » qui catalyse les peurs et les représentations de l'époque [voir par exemple Copfermann, 2003]. Quatre types de comportements, aujourd'hui encore au cœur du débat, étaient principalement incriminés. *Primo*, on reprochait d'abord aux « Blousons noirs » des affrontements violents entre grandes bandes, se battant notamment à coups de chaînes de vélo et de barres de métal, autour de « territoires », et s'affrontant aussi à l'occasion avec les forces de l'ordre (sur la problématique des « bandes de jeunes », voir Robert et Lascoumes [1974]). *Secundo*, la découverte sans doute la plus surprenante, pour qui se plonge dans les documents de l'époque, est que l'on accusait ensuite ces jeunes hommes de commettre des viols collectifs [voir par exemple Benjamin, 1971] qui constituent la plus grosse partie de la criminalité sexuelle juvénile jugée dans les années 1960. *Tertio*, on reprochait ensuite à ces jeunes des vols d'un genre nouveau, vols d'usage immédiat et ostentatoire liés aux nouveaux biens de consommation (la voiture, la mobylette) [Collectif, 1965]. *Quarto*, on leur reprochait enfin des actes de vandalisme tournés contre les institutions (école, bâtiments publics) et déjà

qualifiés à l'époque de « gratuits », ainsi que des actes de vandalisme commis par des groupes de jeunes lors de manifestations musicales, en particulier les concerts de rock'n roll et des idoles de l'époque (sur les deux dernières séries de délinquances, voir Michard et Sélosse [1963]).

Ce rapide détour historique enseigne donc qu'il faut se garder de croire que la société française est confrontée actuellement à des phénomènes radicalement nouveaux et qui seraient nécessairement chaque jour de plus en plus graves. Ce qui ne signifie pas que les choses soient immobiles.

Âge et délinquance

Dans le débat public actuel, il est courant de déclarer avec inquiétude que l'on ne sait plus quand commence la jeunesse. Par ailleurs, la formule selon laquelle les délinquants seraient « de plus en plus jeunes et de plus en plus violents » est l'une des plus éculées du débat sur la sécurité. Pourtant, cette évolution sociologique n'est pas encore établie, faute de données quantitatives comparables à plusieurs années de distance. Elle est de surcroît plus complexe qu'il n'y paraît. Il faut en effet, à tout le moins, distinguer quatre problématiques : 1 / celle de la nature du processus délinquant (posant ici la question de l'âge à partir duquel la délinquance commence à se manifester) ; 2 / celle de son intensité à un moment donné, dans une classe d'âge donnée ; 3 / celle des logiques d'action de ces jeunes délinquants (donc de leurs cibles spécifiques) ; 4 / celle des logiques de réaction de la part des institutions de contrôle social, ce qui amène dès lors la question de la construction des *carrières* délinquantes.

Nous ne pouvons traiter ici toutes ces problématiques mais signalons que, nouvelle en France, la première de ces questions est classique outre-Atlantique, où la criminologie lui a donné réponse de longue date : la (petite) délinquance commence massivement à partir de la préadolescence (autour de 10 ans), s'accélère au début de l'adolescence jusqu'à atteindre un pic vers l'âge de 15-16 ans, stagne par la suite puis décroît très fortement à la fin de la vingtaine et au cours de la trentaine [voir par exemple Farrington, 1986 ; LeBlanc, 1995]. La persistance au fil des décennies de cette « courbe par âge » de la délinquance dans les pays anglo-saxons incite à penser que ce processus psychosocial est identique et également stable en France. Reste que, si le phénomène est par nature stable, son inten-

sité peut varier selon les contextes. Cela étant, cette question de l'âge auquel un jeune commence à délinquer n'est pas la seule importante pour une société. Il est probable que celle de savoir à quel âge il sort des pratiques délinquantes l'est autant sinon davantage. La carrière délinquante a certes un début, mais elle a aussi une fin. Et c'est peut-être ici que les changements les plus notables sont intervenus ces dernières décennies. Si, comme l'écrit Galland [2002, p. 5], « la jeunesse ne prend une certaine consistance sociale qu'à partir du moment où se prolongent ces temps de passage qui définissent une position sociale incertaine », alors l'on n'a jamais été jeune aussi longtemps que dans la société française de ces vingt dernières années, ce qui a probablement pour effet de compliquer davantage, donc de retarder, la sortie de la carrière délinquante.

Passons à présent à l'observation des évolutions récentes au sujet de (seulement ici) deux genres de délinquances : les vols et les agressions¹.

Les vols des jeunes dans la société de consommation

Il est significatif que, dans le débat public, les commentateurs se centrent systématiquement sur « la violence », lors même que les agressions physiques ne constituent pas le cœur de la délinquance des jeunes et de la victimation qu'elle entraîne. En matière de délinquance, le principal risque dans notre société n'est pas de se faire agresser physiquement mais de se faire voler des biens. Les violences physiques sont nettement moins fréquentes que la fraude dans les transports en commun, l'achat d'un objet volé, le vol dans un grand magasin, l'ensemble des destructions et dégradations diverses. Seules les traditionnelles bagarres entre jeunes élèvent fortement les taux d'atteintes aux personnes.

Tournons-nous à présent vers les sources judiciaires (ici l'ensemble des personnes condamnées) pour, d'une part, comparer sur la période 1980-2000, d'autre part, observer la répartition par âge des différents types de vols, des vols simples aux vols accompagnés de violence avec ou sans arme à feu. Cet examen délivre au moins six constats.

1. Pour un panorama plus complet, on se reportera à Mucchielli [2003 a].

1 / Les jeunes de moins de 13 ans ne représentent qu'une proportion infime des personnes condamnées pour vols (0,5 % en 2000), *a. fortiori* les vols graves. En 1980 comme en 1990 et toujours en 2000, l'on n'en trouve pas un seul parmi l'ensemble des personnes condamnées pour des vols avec usage d'une arme à feu. Leur part au sein des auteurs de vols avec violence sans arme à feu a par ailleurs diminué sur la période. De façon générale, en taux, la délinquance acquisitive sanctionnée chez ces jeunes mineurs a — contre toute attente — baissé beaucoup plus fortement que dans les autres tranches d'âge sur l'ensemble de la période.

2 / Les 13-15 ans sont déjà beaucoup plus nombreux dans l'ensemble de voleurs condamnés (8,1 % en 2000). C'est de surcroît dans cette tranche d'âge que la baisse constatée partout sur la période est la moins forte. Par ailleurs, une nouveauté réside dans le fait que ces adolescents apparaissent en 2000 parmi les auteurs de vols avec usage d'une arme à feu. Il ne s'agit en réalité que d'une vingtaine de condamnations pour l'année entière, mais ce sont peut-être ces cas-là qui ont pu faire dire à certains que les jeunes seraient « de plus en plus jeunes et de plus en plus violents ». Est-ce véritablement l'amorce d'une tendance, ou bien une flambée passagère due à la facilité conjoncturelle de se procurer des armes dans certaines régions¹ ? Il est bien trop tôt pour le dire. Et le phénomène demeure en 2000 statistiquement assez marginal.

3 / De façon générale, aux trois dates, le cœur des condamnations concerne les personnes âgées de 16 à 25 ans. On constate également que, passé 25 ans, la baisse est moins accentuée en 1990 par rapport à 1980 et en 2000 par rapport à 1990, ce qui irait dans le sens de l'hypothèse du retardement de la sortie de la carrière. Le maintien du taux de condamnations dans la tranche des 30-39 ans se distingue aussi du reste des évolutions.

Après l'examen de ces éléments chiffrés provenant de différentes sources quantitatives, il importe de s'interroger sur la nature des processus en jeu. Lorsque l'on parle de vols, de quoi parle-t-on précisément ?

En 2000, les personnes condamnées pour vols avec usage d'arme à feu représentent 1 % de l'ensemble des voleurs sanctionnés par la justice. 88 % de ces condamnations concernent des vols simples. Quant aux 11 % restants, ils concernent des « vols avec violence » dont la teneur concrète est très variable. Il est intéressant de remar-

1. Dans les milieux policiers, il a été beaucoup question, ces dernières années, des conséquences de la guerre en Yougoslavie sur le marché illégal des armes à feu.

quer ici que la Direction centrale de la police nationale déclare depuis quelques années que près de la moitié des cas enregistrés dans cette catégorie sont constitués par des vols de téléphones portables. De manière générale, cela invite le sociologue à s'interroger sur le poids des biens de consommation en vogue dans une société donnée, à un moment donné, dans l'ensemble de sa jeunesse. Ce n'est pas un hasard si ces vols concernent toujours massivement la voiture et les deux roues (aujourd'hui les scooters), mais aussi le matériel hi-fi (aujourd'hui les CD et DVD), les vêtements sportifs de marque et les téléphones portables. Qu'est-ce que le téléphone portable sinon le dernier objet culte de la société de consommation, celui que tous les adolescents désirent ? Voilà bien l'un des aspects fondamentaux de cette délinquance, qui se concentre logiquement dans les lieux (notamment les centres commerciaux) et sur les populations (notamment les collégiens et lycéens) qui accroissent les opportunités de rapine et constituent des cibles privilégiées pour les jeunes voleurs.

Mais, dès lors, il faut aller au bout de l'analyse et s'interroger sur le schéma social général qui se cache derrière la plupart de ces vols : des jeunes hommes volent d'autres personnes ou bien des commerces afin de jouir de biens qu'ils ne peuvent se procurer légalement. Cela ressemble beaucoup à ce mécanisme de la frustration que Robert Merton avait posé de façon générale dès la fin des années 1930, et que prolongeront dans les années 1950-1960 notamment les travaux d'Albert Cohen puis de Richard Cloward et Lloyd Olshin. Nous vivons dans une société de consommation ostentatoire qui suscite dans l'ensemble de la jeunesse des aspirations à la jouissance des biens de consommation. Cette société s'enrichit globalement mais elle maintient en son sein de fortes inégalités sociales. Dès lors, il se trouvera toujours une partie des jeunes pauvres, frustrés, qui voleront pour posséder et arborer les mêmes biens. Les décennies passent, et l'analyse de Merton semble toujours plus pertinente (dans le même sens, la comparaison de la courbe du taux de croissance des vols et de celle du taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans non diplômés fait ressortir une forte similitude [Lagrange, 2001]). Cela invite à voir cette délinquance juvénile non pas comme un phénomène récent, qu'un surcroît de sévérité suffirait à endiguer, mais comme un phénomène lié de façon *structurelle* au fonctionnement de la société moderne – suivant logiquement l'évolution de ses modes de consommation, depuis les années 1950 – et opérant en son sein une sorte de redistribution violente.

Agressions interpersonnelles : un phénomène qui traverse tous les âges

Nous voici alors au cœur de l'inquiétude contemporaine : la violence des jeunes. Comment savoir ce qu'il en est ? À nouveau, faisons rapidement le tour des différents types de données disponibles en dehors des statistiques de police. Si l'on en croit les statistiques de police et de gendarmerie, les agressions non mortelles commises par les mineurs ont été multipliées par 5,2 entre 1993 et 2001. Mais nous avons déjà dit qu'il n'était pas rigoureux de prendre au pied de la lettre ces données et leurs variations brutales.

Du côté des victimes, les données d'enquête soulignent donc un fort décalage entre les atteintes à la propriété et celles aux personnes : en 1994-1995, une personne sur quatre a été victime d'au moins une prédation, une sur vingt d'au moins une agression. Mais qu'appelle-t-on « agression » ou « violence » ? La question est essentielle. Dans l'enquête sur la région parisienne, en 2001, 6,6 % des ménages interrogés déclarent avoir subi une agression au cours des trois années écoulées [Pottier, Robert et Zauberman, 2002]. Mais dans plus de la moitié des cas, ces personnes appellent « agressions » les injures ou les menaces verbales, ou encore les regards sans doute perçus comme menaçants. Les victimes d'un véritable choc physique sont donc environ 3 %. Les enquêtes permettent ensuite d'essayer de mesurer la gravité de ce choc, qui est le plus souvent très limité : « Les coups sont mentionnés une fois sur cinq, les blessures une fois sur six. Et c'est seulement une fois sur quinze que les coups ont entraîné une incapacité de travail d'au moins huit jours » [Robert, 2002, p. 23]. En définitive, « même en Île-de-France, où les scores sont plus élevés que pour l'ensemble du territoire national, l'enquête révèle que 0,45 % seulement des Français de plus de quatorze ans ont fait l'objet en 1998, 1999 ou 2000 d'une agression assez sérieuse pour avoir entraîné au moins huit jours d'arrêt de travail » [*ibid.*, p. 25]. Les agressions physiques demeurent donc en réalité très rares dans la société actuelle, même si certaines d'entre elles ont connu des augmentations au cours des deux dernières décennies.

Des données judiciaires, ressortent quatre constats.

1 / L'augmentation des homicides, des viols et des « coups et blessures » concerne tous les âges et non seulement les plus jeunes, même si elle est plus forte les concernant. Entre 1984 et 2000, si ce

taux a été multiplié par 4,5 chez les moins de 13 ans et par 6,5 chez les 13-15 ans, il a été également multiplié par 2,1 chez les 40-59 ans et par 2,8 chez les plus de 60 ans. Si évolution réelle il y a, elle traverse donc toute la société française.

2 / L'idée d'une augmentation et d'un rajeunissement des criminels est démentie par l'évolution des homicides. Le nombre de mineurs condamnés est ici moins élevé en 2000 qu'il ne l'était en 1984 et en 1990. L'on peut également calculer que le taux d'homicide chez les jeunes de moins de 16 ans est équivalent à celui des plus de 60 ans. De façon générale, l'homicide est en réalité un crime d'hommes d'âge mûr, dont le niveau général a crû dans les années 1980, baissé dans les années 1990, pour retrouver en 2000 le niveau qu'il avait en 1970 [Mucchielli, 2002 b].

3 / Les viols présentent une évolution apparemment très différente. Ils ne cessent d'augmenter dans les données policières et judiciaires depuis une vingtaine d'années. Mais l'interprétation de ce mouvement est complexe. Constatons d'abord que cette augmentation touche pratiquement tous les âges, à l'exception notable des très jeunes majeurs (18-25 ans). Dans ce mouvement ascendant, les moins de 13 ans demeurent l'exception, malgré une poussée récente. Par contre, les 13-20 ans sont beaucoup plus nombreux, presque autant que les 20-30 ans. Mais il s'agit de comportements qui se maintiennent étonnamment avec l'âge. En taux, le maximum des condamnations est atteint dans la tranche décennale des 30-39 ans (en comparaison leur taux de viols est deux fois supérieur à celui des moins de 18 ans) et les condamnés pour viols sont aussi nombreux parmi les hommes âgés de 40 à 59 ans que parmi les moins de 18 ans. Reste donc que, sur la période étudiée, les condamnations sont en forte augmentation dans presque toutes les tranches d'âge, ce qui pose un problème majeur d'interprétation. Les agressions sexuelles sont-elles des comportements en pleine recrudescence dans la société française, se manifestant au même moment dans toutes les tranches d'âge ? Ou bien cette augmentation dans les données policières et judiciaires est-elle la conséquence d'une évolution de l'attitude des victimes qui portent de plus en plus souvent plainte ? Il faut en effet tenir compte du fait qu'il s'agit d'un type d'agressions classiquement sous-déclarées (moins d'une fois sur cinq au milieu des années 1980) par les victimes, qui connaissent la plupart du temps très bien leur agresseur. Et beaucoup d'indices d'évolution de la situation française vont dans le sens de l'hypothèse principale (non nécessairement exclusive) d'une évolution des plaintes. Depuis vingt ans, la loi pénale s'est beaucoup durcie (renforcement de la législa-

tion sur le viol, création de nouveaux délits comme le « harcèlement sexuel »), des associations d'aides aux victimes se sont créées, des numéros d'appel gratuits ont été mis en place, des campagnes sont réalisées dans les écoles et dans les médias, l'accueil des victimes s'est amélioré dans les commissariats et les palais de justice, les professionnels de l'éducation nationale ont été beaucoup sensibilisés, etc. Il faut mesurer l'importance des transformations sociales qui sous-tendent ces changements dans les normes et les pratiques institutionnelles. En réalité, la société française a réalisé une évolution inédite à l'échelle historique, dans le sens d'une reconnaissance symbolique et d'une meilleure prise en charge judiciaire des violences faites aux femmes et aux enfants. L'historien Georges Vigarello [1998, 236] a montré comment « l'image du viol a aujourd'hui basculé autour de trois points : les plaintes mieux suivies de femmes adultes, la certitude et la prise en compte d'un trauma, la hiérarchie renouvelée des violences ». De fait, on ose énoncer et dénoncer aujourd'hui des violences autrefois généralement dissimulées. La pédophilie en offre un exemple saisissant. Il convient par conséquent de demeurer très prudent quant à l'augmentation des viols et de l'ensemble des agressions sexuelles dans les données administratives. Il est probable qu'elle traduit au moins autant, sinon beaucoup plus, l'évolution des représentations du phénomène que la fréquence des comportements dans la vie quotidienne.

4 / Enfin, les données judiciaires entérinent une évolution également très nette dans les données policières : l'augmentation des coups et blessures volontaires (non mortels) au cours des années 1990. Dans l'ensemble, le nombre de condamnations a doublé entre 1980 et 2000. C'est à nouveau le même constat qui se dégage de l'observation de la structure par âge des condamnés : les moins de 13 ans ne représentent que 0,4 % de l'ensemble en 2000. Le phénomène augmente fortement passé 13 ans (pour des raisons en partie juridiques), pour atteindre son maximum chez les 18-25 ans. Il décline très lentement par la suite, ce qui ne signifie pas qu'il disparaît : il est encore fort passé 30 et même 40 ans. Par exemple, l'on peut calculer que, en taux cette fois, les 30-39 ans font l'objet de condamnations autant que les mineurs de plus de 13 ans. De manière générale, là encore, cette hausse dans les données administratives concerne donc toutes les tranches d'âges, y compris les plus élevées. À nouveau, l'examen des données disponibles dément donc l'idée d'une augmentation des violences qui serait essentiellement imputable aux plus jeunes. Certes, il semble que l'on assiste, depuis la seconde moitié des années 1980 et dans certaines zones

urbaines, à une recrudescence des bagarres entre jeunes hommes, survenant le plus souvent dans la rue et dans les transports en commun, parfois aussi dans les cours de récréation et à la sortie des écoles, le tout pour des conflits qui prennent le plus souvent leur origine dans des tentatives de vols ou dans ces logiques d'honneur et de territoire qui ont toujours structuré les sociabilités juvéniles en milieu populaire [Calogirou, 1989 ; Esterle-Hedibel, 1997 ; Lepoutre, 1997 ; Mauger, 1998]. C'est ainsi parmi les jeunes de moins de 30 ans habitant les grands ensembles que l'on trouve le taux de victimation le plus élevé pour les agressions [Aubusson de Cavarlay *et al.*, 2002, p. 151]. S'il y a augmentation de la violence, elle touche tous les âges, elle traverse toute la société française et elle appelle donc d'autres analyses que celles qui incriminent seulement la jeunesse, toujours suspecte de dangerosité spécifique.

La jeunesse a des comportements qui traversent les siècles, sans doute précisément parce qu'elle est ce moment qui précède l'établissement dans les modèles et les normes généraux. À toutes les époques, la sociabilité juvénile, l'affirmation de soi, l'épanouissement des corps, la découverte du sexe, le goût pour l'alcool et les conduites à risque, le style de vie nocturne ont massivement caractérisé cet âge de la vie, surtout chez les garçons. La période actuelle (les vingt-cinq dernières années) perpétue ces schèmes traditionnels, donnant seulement à certains davantage d'acuité. Cette spécificité réside sans doute, pour l'essentiel, dans l'ampleur d'une double crise des structures d'intégration de la jeunesse dans le monde adulte. La première est économique : lors même que nous vivons dans une société de consommation de plus en plus déterminante dans les modes de vie et les valeurs, l'accès à un *statut social* est rendu particulièrement difficile pour des centaines de milliers de jeunes hommes qui se trouvent déqualifiés par rapport à la vie professionnelle, de façon autant sinon plus symbolique que réelle (dans la mesure où il existe en partie pour eux des emplois mais qui ne confèrent pas un statut). La seconde est symbolique et politique : l'accès à la *citoyenneté* est rendu particulièrement difficile pour des centaines de milliers de jeunes hommes qui se trouvent déqualifiés par rapport au modèle dominant dans l'ordre politique, en raison principalement de leur origine africaine et de tout ce que ce passé charrie de représentations dévalorisantes. Cette crise est localisée. Elle concerne certains territoires que les politiques de la Ville et les politiques de sécurité ont recensé chacune à leur manière depuis deux décennies. Ces territoires concentrent la pauvreté et le chômage, ils abritent souvent une jeunesse pléthorique

(donc une délinquance juvénile plus forte que dans d'autres quartiers ici par simple effet de structure démographique) qui y fait rapidement l'expérience de la discrimination dans les relations sociales ordinaires et dans le rapport aux institutions, et qui, pour une petite partie d'entre elle, y réagit dans un surcroît de déviance. Pour toutes ces raisons, se concentre dans ces quartiers une population le plus souvent majoritairement étrangère et d'origine étrangère. De là le (pseudo)débat sur la « sur-délinquance » des jeunes issus de l'immigration [Mucchielli, 2003 b], qui conforte la société française dans ses peurs et la prive des clefs qui lui permettrait de penser véritablement la résolution de la crise qu'elle traverse.

Bibliographie

- Aubusson de Cavarlay B., « La place des mineurs dans la délinquance enregistrée », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 29, 1997, p. 17-38.
- Aubusson de Cavarlay B. *et al.*, « Les statistiques de la délinquance », in INSEE, *France, portrait social*, Paris, INSEE, 2002, p. 141-157.
- Benjamin R., *Délinquance juvénile et société anémique. L'évolution de la criminalité des mineurs en France de 1954 à 1964*, Paris, Éd. du CNRS, 1971.
- Calogirou C., *Sauver son honneur. Rapports sociaux en milieu urbain défavorisé*, Paris, L'Harmattan, 1989.
- Collectif [Centre de Vaucresson], *Vols et voleurs de véhicules à moteur*, Paris, Cujas, 1965.
- Copfermann E., *La génération des blousons noirs*, Paris, La Découverte (préface de L. Mucchielli), 2003, 1^{re} éd. 1962.
- Esterle-Hedibel M., *La bande, le risque, l'accident*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Farrington D., « Age and crime », in M. Tonry et N. Morris (éd.), *Crime and Justice. An Annual Review of Research*, Chicago, University of Chicago Press, vol. 7, 1986, p. 189-250.
- Galland O., *Les jeunes*, Paris, La Découverte, 2002.
- Kalifa D., « Insécurité et opinion publique au début du XX^e siècle », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 17, 1994, p. 65-76.
- Lagrange H., « Crime et conjoncture économique », *Revue française de sociologie*, 1, 2001, p. 57-79.
- LeBlanc M., « Précocité, développement de l'activité délictueuse et de la personnalité anti-sociale », in Collectif, *Délinquance et précocité (XXIX^e Congrès de l'Association française de criminologie)*, Beauvais, ACBOP, 1995, p. 417-484.
- Lepoutre D., *Cœur de banlieue. Codes, rites et langage*, Paris, Odile Jacob, 1997.
- Mauger G., « Bandes et valeurs de virilité », *Regards sur l'actualité*, n° 243, 1998, p. 29-39.

- Michard H. et Sélosse J. (éd.), *La délinquance des jeunes en groupe*, Paris, Cujas, 1963.
- Mucchielli L., « L'expertise policière de la » violence urbaine « Sa construction intellectuelle et ses usages dans le débat public français », *Déviance et société*, 4, 2000, p. 351-375.
- Mucchielli L., *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris, La Découverte, 2002 a, 2^e éd.
- Mucchielli L., « Les homicides », in L. Mucchielli et Ph. Robert (éd.), *Crime et sécurité : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002 b, p. 148-164.
- Mucchielli L., « L'évolution de la délinquance juvénile en France au cours des vingt dernières années », *Sociétés contemporaines*, 2003 a, à paraître.
- Mucchielli L., « Délinquance et immigration : le sociologue face au sens commun », *Hommes et migrations*, n° 1241, 2003 b, p. 20-31.
- Pottier M.-L., Robert Ph. et Zauberman R., *Victimation et insécurité en Île-de-France. Les résultats de la première enquête - 2001, 2002*, Paris-Guyancourt, LAURIF-CESDIP.
- Robert Ph., *L'insécurité en France*, Paris, La Découverte, 2002.
- Robert Ph. et Lascoumes P., *Les bandes de jeunes. Une théorie de la ségrégation*, Paris, Éd. Ouvrières, 1974.
- Robert Ph., Aubusson de Cavarlay B., Pottier M.-L. et Tournier P., *Les comptes du crime. Les délinquances en France et leur mesure*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- Vigarelo G., *Histoire du viol, XVI-XX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1998.
- Zauberman R., « Les attitudes des victimes individuelles », in L. Mucchielli et Ph. Robert (éd.), *Crime et sécurité : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2001, p. 309-319.
- Zauberman R. et Robert Ph., *Du côté des victimes. Un autre regard sur la délinquance*, Paris, L'Harmattan, 1995.

Chapitre 9

Trafic de drogues à Rio de Janeiro : point de vue des jeunes

Marcelo Rasga Moreira, Luiz Fernando Mazzei Sucena
et Fernando Manuel Bessa Fernandes

Écris un article ayant pour objectif de contribuer à une meilleure compréhension des relations entre la jeunesse et le trafic de drogues implique de réfléchir à la gravité et à la complexité de la période sociopolitique vécue par la population de l'État de Rio de Janeiro. Cela représente un travail douloureux, mais nécessaire.

Finalement, au bout de plus d'une décennie de travail, d'étude, de débats et de fréquentation des jeunes sur les différents chemins parcourus par la ligne de recherche *Condições de Vida e Atendimento ao Segmento Infanto-juvenil – Observatório de Políticas Sociais* (Conditions de vie et soins au segment infanto-juvénile – Observatoire de politiques sociales), les auteurs ont eu l'occasion de sélectionner – en se soumettant à une réflexion auto-critique en vue d'une publication consacrée exclusivement à la jeunesse brésilienne – une thématique qui pourrait rassembler l'ensemble des sujets de leurs études.

Afin de respecter les aspirations des jeunes et avec la préoccupation de s'opposer à une vision manichéenne qui les montrerait seulement sous l'angle des difficultés et des inégalités, nous avons choisi de donner la priorité au thème qui refléterait le plus clairement les demandes, les besoins, les problèmes et le potentiel des jeunes.

Cette proposition a pour objectif de dépasser les conceptions qui, présentes de manières variées et sous différentes intensités dans les divers segments de la société (y compris dans le domaine de la recherche) et les pouvoirs publics, considèrent la jeunesse comme synonyme de problèmes et ne se rendent pas compte que, s'il est vrai que les problèmes existent, il est aussi vrai que les jeunes attendent difficilement qu'ils soient réglés, et assument des positions proactives.

Malheureusement, l'insertion des jeunes dans le trafic de drogues, plus précisément dans la vente au détail (vente de marijuana et de cocaïne dans les *bocas de fumo* ou points de vente de drogues des collines et des *favelas* de Rio de Janeiro), qui résulte de la position géographique du Brésil comme couloir de passage emprunté par le trafic international de drogues et d'armes destinées aux États-Unis, à l'Europe et à l'Asie, est, en grande partie, une de ces solutions prises par les jeunes.

Il s'agit probablement d'une solution extrême, particulièrement parce qu'elle met en lumière le potentiel perdu, les problèmes non résolus, les demandes oubliées, les rêves mort-nés de jeunes qui conjuguent recherche et fuite, le rejet des énormes problèmes du quotidien et la recherche de travail, de reconnaissance sociale, d'appartenance et d'estime de soi. Tout cela même si cette vie ne durera probablement que très peu longtemps (bien qu'intense), et, le plus souvent, finit tragiquement.

Pour comprendre cette chaîne contradictoire de mouvements de rapprochement-éloignement, la variable de l'âge est, à elle seule, un indicateur faible et insuffisant pour qu'on le considère comme le principal élément explicatif, même s'il représente la culture de masse qui, dans sa pensée unique, mais multiformatée, homogénéise les identités personnelles et sociales, classant et associant les groupes d'âge à des caractéristiques de consommation globalement standardisées.

Il faut donc étendre la réflexion. Dans cet article, nous suggérons un enchaînement dialectique d'hypothèses analytiques : dans une société économiquement régie par le libre-échange, plus petites ou inférieures sont les opportunités d'insertion mises à la disposition des jeunes, plus dégradantes sont leurs conditions de vie, et plus grande est la nécessité pour les pouvoirs publics d'investir des ressources dans les politiques sociales.

Cependant, lorsque ces ressources sont investies dans des politiques monétaires (le paiement des intérêts et des charges de la dette publique interne et externe, la destination des ressources pour faire face aux « superavit » (déficits) primaires, etc.), la qualité des services offerts par les politiques sociales est réduite (avec les contingences des ressources et la diminution des investis-

sements dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la sécurité sociale, etc.), et les réponses négatives socio-politico-économiques aux demandes des jeunes sont plus intenses. D'un côté, ceci affecte leur estime de soi, et de l'autre, place clairement les jeunes devant la nécessité de construire seuls leurs propres opportunités, sans appui ni solidarité publique, et d'être considérés comme socialement marginaux et/ou criminalisés, malgré le fait que leurs activités se rapportant au trafic de drogues soient fortement lucratives et liées de façon voilée au segment formel du marché économique.

Les sujets de cet article sont des jeunes qui vivent dans les conditions suivantes : ils ont été arrêtés pour avoir participé au trafic de drogues, ont été jugés et ont accompli des peines socio-éducatives. Entre 1998 et 2000, ils ont été retirés d'un système socio-éducatif inefficace et ont fait partie d'un projet pilote, résultat d'un partenariat entre les gouvernements fédéral et de l'État de Rio de Janeiro, qui inversait la logique du traitement en les sortant de l'enfermement et en cherchant à comprendre leurs aspirations. Lorsque le projet pilote est arrivé à échéance, ces jeunes sont retombés dans le même système de rééducation, ont retrouvé la même réalité, privés de l'appui qu'ils recevaient, celui d'un projet pilote n'ayant connu aucune continuité, malgré le monitorat des auteurs de l'article, et dont le bilan n'a jamais été pris en considération, quels qu'en aient été les aspects : les coûts, les bénéfices, les impacts, les résultats, le processus ou même les vies qui étaient en jeu.

Nous souhaitons ici donner une tribune à ces jeunes pour leur permettre de parler eux-mêmes de leur histoire, de leurs propositions, de leurs problèmes, et aussi de dire comment et pourquoi ils ont choisi l'alternative du trafic de drogues... Nous nous efforçons de ne pas tomber dans ce que Bourdieu (avec Chamboredon et Passeron) (1999) a critiqué comme *sociologie ingénue*, celle qui, par illusion de transparence, conçoit le simple discours recueilli au moyen des techniques d'observation participante et d'entrevues comme un élément scientifique. Nous soumettons plutôt les propos recueillis aux principes de l'analyse de discours, en les replaçant dans leur contexte, dans leurs conditions de production, et en les intégrant dans la praxis quotidienne.

Le ton général de cet article est dramatique car ces récits montrent des voies, des potentialités et des initiatives pour chercher des solutions qui ne sont pas entendues. Des fonds publics ont été investis, des personnes se sont mobilisées, les jeunes ont osé rêver, et le tout a été soumis à la logique de la guerre et de la répression, de la sécurité publique entendue simplement comme un déploiement de police ostensible, des échanges de coups de feu dans les rues, et des portes fermées.

Ce qui est prometteur, c'est que les jeunes qui vivent dans ce quotidien continuent à chercher à construire leur avenir et, s'ils peuvent compter sur l'appui d'une action politique et socialement solidaire, ils auront de plus en plus de possibilités de parcourir de nouvelles voies et de contribuer à bâtir une société nouvelle. Nous présenterons ce rapport dialectique entre situation dramatique et ce qui est prometteur plus précisément dans la première section du texte dont l'objectif est de démontrer la relation entre la jeunesse et le trafic de drogues dans la ville de Rio de Janeiro à partir de l'analyse des données du travail d'évaluation mené par les auteurs sur le « Système appliqué de protection ».

1. CARACTÉRISTIQUES DES SUJETS À L'ÉTUDE

En 1998, le gouvernement de l'État de Rio de Janeiro, avec l'appui du gouvernement fédéral, a implanté le « Système appliqué de protection », projet pilote dont l'objectif était de créer de nouvelles formes d'intervention auprès de jeunes contrevenants accomplissant une peine socio-éducative pour avoir participé au trafic de drogues (Cruz Neto *et al.*, 1999).

Les auteurs de cet article ont suivi et évalué ce projet, se proposant, tout au long du processus, d'apprendre sur l'expérience de vie des jeunes qui ont participé au projet et, sur cette base, de comprendre pourquoi un contingent important de jeunes continue à se joindre aux trafiquants, même en connaissant et en évaluant les risques auxquels ils se soumettent, comme le très haut risque de morbi-mortalité, les impacts sur leur famille, la criminalisation de leurs actes et les jugements négatifs qui s'abattent sur leurs communautés.

L'encadré ci-dessous présente de façon synthétique les principales caractéristiques des 88 jeunes qui composent le groupe objet de la recherche évaluative.

Profil des jeunes suivis dans le cadre du «Système appliqué de protection»

- Âgés de 16 à 18 ans;
- Faible espérance de vie;
- Noirs et mulâtres;
- Sexe masculin;
- Habitation sans infrastructures, localisée dans des quartiers disposant de peu d'équipements urbains;
- Famille composée d'un grand nombre d'individus;
- Parents séparés;
- Présence de la figure féminine comme référence familiale;
- Relations avec le père marquées par des conflits, où sont communs les cas d'alcoolisme, d'abandon ou de décès prématuré;
- Intérêt politique très limité;
- Très bas revenu familial;
- Pratique de loisirs peu coûteux: football, cerf-volant, fêtes, *namoro* (relations amoureuses);
- Initiation sexuelle précoce;
- Faible scolarité;
- Indice élevé de redoublement scolaire;
- Initiation précoce à la pratique d'un travail peu spécialisé;
- Consommateurs de drogues;
- Motifs principaux de la participation au trafic: manque d'argent, recherche de statut, problèmes personnels et familiaux;
- Revenus provenant du trafic supérieurs à ceux de la famille;
- Consommation orgiaque de vêtements, de drogues et de produits de diversion, empêchant l'accumulation financière;
- Au départ, montrent une certaine excitation par rapport aux risques inhérents au trafic, à la possibilité de gains financiers et au «statut» acquis par le fait de circuler armé dans la communauté;
- Avec la croissance des risques et la possibilité concrète de prison et de mort, ils pensent à abandonner le trafic, mais ils disent que la peur d'être punis, le manque total d'alternatives (travail, études, diversions...) et la dépendance physiologique les en empêchent généralement;
- Stress constant qui, potentialisant l'effet des drogues, provoque probablement des problèmes de santé comme l'hypertension, des problèmes cardiaques et neurologiques;
- Victimes constantes d'agressions et de tortures policières;
- Aversion à la figure du « policier »;
- Victimes de mauvais traitements physiques et psychologiques dans les Unités d'internement du système socio-éducatif.

Source: Instrument de recherche profil des adolescents. Équipe d'Évaluation SAP/DCS/ENSP/FIOCRUZ, Rio de Janeiro, 2000.

Précisons que ce profil ne doit pas être lu ni utilisé de manière manichéenne et stigmatisante, de façon à établir des relations porteuses de préjugés reliant ethnies et classes sociales avec délinquance et trafic de drogues. Cette association doit être sévèrement repoussée.

Ce qui, en fait, peut être affirmé à partir des caractéristiques présentées ci-dessus, c'est que l'inexistence ou l'inefficacité de politiques publiques sont directement responsables de l'aggravation des contradictions sociales et de la chute des conditions de vie des segments appauvris. Leur absence ou leur inefficacité favorisent l'émergence d'activités marginalisées et criminalisées, comme le trafic de drogues et celui d'êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle (Leal et Leal, 2002), en tant que stratégies « concrètes » de subsistance et d'ascension sociale, que celles-ci soient adoptées par l'intermédiaire d'une relation d'attraction, ou en réponse à la peur et à l'intimidation.

De plus, le faible taux d'infractions rapportées commises par des jeunes des classes moyennes et supérieures (composées en majorité d'individus d'ethnie caucasienne) et, par conséquent, le nombre réduit de ces jeunes encadrés par le système socio-éducatif, sont en rapport direct avec des mécanismes auxquels ces jeunes ont accès, par exemple l'accès à de bons avocats aux pratiques douteuses, comme la corruption de policiers et le trafic d'influence.

Dans cette perspective, nous ajouterons plus loin des informations qui complètent et approfondissent le profil présenté, en insistant sur la recherche légitime par ces jeunes de rôles sociaux plus importants, dans un contexte où est valorisée l'accumulation de biens de consommation, et où le marché du travail formel de plus en plus compétitif est, pour eux, pratiquement fermé.

Le discours de ces jeunes laisse transparaître un grand scepticisme quant à une possible ascension sociale au moyen du « travail légal », pensée qui vient, en grande partie, de l'observation de la trajectoire de vie de leurs tuteurs, parents et voisins d'âge adulte. Dans la plupart des cas, il s'agit de citoyens qui ont consacré toute leur vie à l'accomplissement de fonctions peu valorisées socialement et financièrement, comme celles de maçon, plombier, bricoleur et auxiliaire de services généraux (homme à tout faire), et qui n'ont pas pu donner beaucoup à leur famille en termes d'infrastructures.

Le plus cruel est que le revenu familial minime provenant de ces activités, et qui ne peut être désigné comme la cause directe de l'insertion dans des activités illicites et criminalisées, influence effectivement les perspectives d'avenir. Moins les familles comptent sur les équipements et les services publics, plus drastiquement se réduisent leurs possibilités d'investir dans la

santé, les loisirs, l'éducation et la formation professionnelle de qualité pour leurs enfants.

Le manque de perspectives d'avenir devient imminent si on considère les exigences préalables à l'entrée sur le marché du travail formel, dans des activités à « succès » qui garantissent une position sociale éminente, mesurée principalement par le salaire. L'article « O Profissional que faz a diferença », publié dans la revue *Agitação* (1999) du CIEE – *Centro de Integração Empresa-Escola*¹ – présente les résultats d'une étude à ce sujet qui sont particulièrement parlants :

Qualités que les entreprises recherchent chez les professionnels

- Bonne présentation ;
- Perspicacité, capacité d'analyse ;
- Créativité, flexibilité ;
- Dynamisme, énergie ;
- Sens des responsabilités, dévouement ;
- Équilibre émotionnel ;
- Capacité de travailler en équipe ;
- Ambition et détermination ;
- Persévérance ;
- Optimisme, capacité de s'automotiver ;
- Connaissances en informatique ;
- Qualité de vie, bonne santé ;
- Bonne culture générale ;
- Bonne expression orale et écrite ;
- Maîtrise d'autres langues.

1. Le CIEE est un organisme non gouvernemental sans but lucratif, à l'échelle nationale, d'utilité publique, philanthropique, de bienfaisance et d'assistance sociale, certifié par le *Conselho Nacional de Assistência Social-CNAS*, qui promeut l'intégration des jeunes étudiants sur le marché du travail en améliorant leur qualification professionnelle, en organisant des programmes de stages dans les entreprises qui ont des ententes avec le CIEE.

Si on compare cette liste d'exigences, on ne peut que constater combien sont réduites les chances des jeunes qui ont participé au « Sistema Aplicado de Proteção » d'entrer dans le monde du travail socialement valorisé. D'ailleurs, beaucoup de ces critères sont discutables du point de vue éthique et légal : que signifie exactement « avoir bonne apparence » et « être en bonne santé », quels critères balisent la « créativité » et l'« ambition », que signifie être flexible ?

Lorsqu'ils parlent de la « profession qu'ils aimeraient avoir », les jeunes montrent qu'ils sont conscients des limites qui leur sont imposées, la mécanique étant l'activité la plus ambitieuse pour eux. Il est important de souligner que la grande majorité des autres activités citées par ces jeunes ne requièrent pas un niveau de scolarité élevé, et qu'un nombre très réduit d'interviewés ont cité des professions qui exigent des études supérieures, ce qui montre combien ces activités se situent au-delà de leurs horizons et de leurs perspectives d'avenir.

Cependant, même les emplois formels les moins valorisés leur sont niés ; la restructuration du monde du travail, qui, ayant de moins en moins besoin de main-d'œuvre et étant de plus en plus rattachée à la politique monétaire anti-inflationniste, rend inapplicables les droits des travailleurs, réduit la création de nouveaux emplois, démobilise les syndicats, et, au nom de la « qualité totale », augmente l'éventail des exigences envers les travailleurs, et ferme les portes à ceux qui n'y satisfont pas.

Avant d'accomplir une mesure socio-éducative, environ 40 % des jeunes n'étaient pas inscrits dans le système scolaire. Chez ceux qui étaient inscrits dans un établissement d'enseignement (tous du réseau public), nous avons pu relever un important déphasage dans le rapport âge/niveau scolaire et aucun de ces jeunes n'était inscrit à l'*ensino medio* (équivalent du lycée), alors que, selon la prévision théorique du ministère de l'Éducation, à partir de 15 ans, l'élève doit être rendu à ce niveau.

Face à ce déphasage si accentué entre l'âge et la scolarité, on conclut que ces jeunes ont été plusieurs fois recalés, à la suite d'une succession d'événements négatifs classés comme « échecs scolaires » : mauvaises notes, plaintes faites par l'école aux parents, réprimandes de comportement, punitions appliquées devant les autres élèves, avertissements écrits et périodes scolaires de rattrapage.

Quiconque constate ces multiples échecs, éprouve inévitablement un sentiment de stupéfaction, mais doit s'efforcer cependant de ne pas classer sommairement ces jeunes dans la catégorie des mauvais élèves, qui redoublent de façon presque naturelle.

Sans chercher à comprendre les motifs qui mènent l'élève à obtenir de mauvais résultats et à adopter une conduite inadéquate, on adhère à la «culture du redoublement», traduction parfaite de la distance qui se crée par le truchement d'un ensemble de pratiques culpabilisatrices qui jugent par stéréotypes ces jeunes comme indolents, paresseux, irresponsables et inaptes à l'étude. La culture de la distanciation est visible partout dans le système scolaire public: l'insuffisance de l'investissement du secteur public dans l'éducation; les mauvaises conditions matérielles des établissements d'enseignement; leur nombre réduit face à la demande; leur mauvaise localisation; le manque de formation et de qualification des professeurs; les bas salaires des professionnels de l'éducation; le manque d'intérêt pour les élèves aux prises avec des difficultés d'apprentissage; la raréfaction des bibliothèques et des laboratoires; enfin, la sous-utilisation de ressources pédagogiques et audiovisuelles qui pourraient aider l'élève en difficulté.

Sans vouloir flatter ces jeunes ou trouver des justifications pour excuser leurs comportements les plus problématiques, nous ne pouvons nier que, dans ce contexte, l'école, et en particulier l'école publique, s'éloigne de plus en plus de la réalité de ses élèves, voyant ainsi réduit son rôle de pôle d'attraction, et diminuées ses potentialités éducatives et sa capacité d'exercer une influence positive.

Parmi les jeunes qui avaient cessé d'aller à l'école, plusieurs ont relevé cette inadéquation et souligné des problèmes qui pourraient être pleinement contournés:

Je suis parti parce que j'ai été collé et j'ai fini par renoncer à l'âge de 11 ans. J'ai repris le soir, mais ça devenait dur parce que je travaillais le jour, je restais beaucoup au soleil, et le soir j'étais épuisé;

Le collège était loin, et je n'avais plus envie d'aller en classe;

Je ne voulais pas être transféré;

Je n'aime pas étudier. C'est ennuyeux;

J'ai été expulsé à 11 ans parce que j'ai poussé dans l'escalier un garçon qui m'avait craché dessus;

Je n'aimais pas l'institutrice;

Je suis parti parce que j'allais doubler;

Je n'aime pas étudier. Je suis déjà allé à l'école deux fois, mais je n'ai rien pu apprendre;

Je n'aime pas étudier. On peut aimer ça?

En plus des facteurs cités, l'indice élevé d'échecs et de décrochage scolaire est également attribuable à la nécessité d'augmenter un revenu familial précaire, ce qui influe drastiquement sur l'insertion précoce des jeunes sur le marché du travail, généralement lié au marché informel et/ou marginal. Dans ce contexte, la fréquentation d'un établissement d'enseignement n'est plus viable.

Parmi les jeunes interviewés, 90 % environ avaient déjà travaillé, et l'activité qu'ils avaient exercée n'était presque jamais en lien avec leur formation : aide-maçon, camelot, gardien de voitures, livreur.

Le faible niveau de scolarité et les rares possibilités d'ascension qu'offrent ces activités amènent une bonne partie des jeunes à suivre des cours de formation professionnelle qui pourraient leur fournir la qualification adéquate et, par conséquent, de plus grandes chances de succès sur le marché du travail. D'ailleurs, la plupart des auteurs qui analysent la situation des travailleurs au pays considèrent que ce type de formation est celui à privilégier pour l'insertion dans le monde actuel du travail, au point que cette formation devient revendication de certains syndicats.

Les jeunes se sont vite rendus compte que leur disposition et leur bonne volonté ne suffiraient pas. D'une part, la majorité des cours les mieux cotés sur le marché, comme ceux du Système S², ont pour exigence préalable à l'entrée l'*ensino fundamental* complet (soit le primaire et le collège, ce qui représente neuf années d'études de base), ce qui élimine d'avance leur perspective d'entrer dans ce genre de programme. D'autre part, la majorité des cours offerts par des organisations qui s'occupent des jeunes et s'adressent notamment à ceux qui ont une histoire scolaire réduite sont difficilement reconnus par les employeurs. Pour compliquer encore plus la situation, de nombreux préjugés envers ceux qui sont passés par le système socio-éducatif constituent une barrière supplémentaire à l'embauche :

Mes principaux problèmes sont d'être poursuivi par les autorités et ignoré par la société. Ceux qui sont passés par le commissariat de police et ont été entendus, n'arrivent pas à avoir une opportunité, à montrer qu'ils ont eu une faiblesse, et que maintenant ils ne font rien, et qu'ils veulent travailler.

Faible niveau de scolarité, échecs multiples, déphasage scolaire, expérience de travail infantile, cours de formation professionnelle sans résultat,

2. Le Système dit « S » est formé par des organisations créées par les secteurs productifs (industrie, commerce, agriculture, transports et coopératives), dans le but de qualifier et promouvoir le bien-être social des travailleurs.

faible rémunération, violation des droits des travailleurs, etc., tout ceci constitue une séquence négative causée par la négligence des pouvoirs publics qui affecte l'estime de soi des jeunes. Ces aspects caractérisent la situation personnelle et problématique que les jeunes affrontent, et réduisent sensiblement leurs attentes devant la vie. L'insertion dans le trafic de drogues apparaît alors comme l'instance médiatrice de leurs rêves et de leur potentiel, comme le met en évidence le récit suivant :

Si j'avais un meilleur moyen de vivre, je n'entrerais pas dans le trafic. Parce que, dans la favela, les gens n'ont rien. Pas d'école, rien. Pour avoir un peu d'argent, ou tu travailles, ou tu trafiques. Tu travailles, tu gagnes un salaire minimum par mois. Tu vas trafiquer, tu vas gagner plus de trois, quatre salaires par jour ! Alors, le mineur, qu'est-ce qu'il pense ? Je vais travailler quand je peux gagner ici le triple de ce que je vais gagner en un mois ? Merde, à chaque paquet que tu vends, tu gagnes 50 R ! C'est risqué, c'est sinistre ! Mais ceux qui font ça tous les jours, le font facile ! [sic].

Face à la réalité sociale qu'il vit, les possibilités de choix perçues par ce jeune vont dans deux directions : être un travailleur peu qualifié à la rémunération très basse, ou entrer dans la vie du trafiquant, qui, bien que risquée et « sinistre », va lui garantir un revenu plus élevé, et, par conséquent, la satisfaction d'un plus grand nombre de besoins, en particulier ceux qui se rapportent à l'acquisition de biens de consommation.

2. PROCESSUS D'INSERTION DANS LA STRUCTURE DU TRAFIC DE DROGUES

En écoutant les récits et les arguments des jeunes, on se rend compte que l'insertion dans la structure du trafic de drogues est due, principalement, à des motifs économiques, mais aussi à la recherche d'un « statut », ainsi qu'à des problèmes personnels. La majorité a allégué s'être liée à cette pratique illicite dans la communauté qu'elle habitait. Il n'est pas vraiment nécessaire d'habiter dans la région où a lieu le trafic, mais le fait d'être connu ou, comme disent quelques jeunes, le fait d'être « enfant » de la communauté, facilite l'entrée dans la bande. Dans ce processus, nous avons également relevé comme facteurs d'entrée dans le trafic l'influence d'amis y étant déjà engagés, ainsi que l'absence de limite d'âge, certains témoignages relatant même la participation d'enfants de neuf ans.

Le récit qui suit montre comment se fait cette insertion :

Quelques-uns, c'est par manque de travail. D'autres, déjà, c'est pour acheter des fringues de marque. Il y en a qui disent que c'est pour aider la famille, mais

c'est même pas vrai. Le type, quelquefois, il a peur de parler, mais il claque son fric dans les choses honteuses. Quelquefois, les drogués, ils claquent en coco ou en marijuana. Les autres gagnent, dépensent en femmes, en hôtel. Le trafic... on va supposer: depuis tout petit, on est toujours ensemble. Alors tu te compromets. Alors moi, je suis avec toi, et toi, tu livres. Alors, toi: «merde, aide-moi un peu, juste une livraison!». Alors, tu vas aider, et tu mets le doigt dans l'engrenage... Après, l'autre, qui est aussi ton copain, finit par se laisser faire, et c'est comme ça. Si tu travailles, tu ne vas pas te laisser faire, maintenant si tu as rien à faire... [sic].

La majorité des jeunes affirment qu'ils menaient, avant le trafic, une vie qu'ils qualifient de «tranquille», «normale», «bonne», alors qu'après, la vie devient «agitée», «mauvaise», et beaucoup ont affirmé ne pas aimer participer au «mouvement». Les éléments négatifs ayant été le plus souvent relatés sont les affrontements avec la police et les autres factions rivales, qui comportent les risques constants d'aller en prison et de mourir prématurément.

À travers leurs récits, on peut clairement s'imaginer ce à quoi ils sont exposés dans la routine quotidienne de leurs activités de trafic:

J'étais garde du corps de Boca de fumo, je restais là avec une mitraillette entre les mains pour protéger le patron et les messagers. Si la police arrivait, il fallait que je largue du plomb pour protéger leur fuite. Il fallait que je reste jusqu'à la fin! Si je mourais, c'était mon problème. Chacun a le sien. Tu as facilité, on t'enterre!

C'est pas bon d'être artificier et messager, parce que tu dois rester là tout le temps, et si la police envahit, il faut lui dire que c'est à toi, parce que si tu dénonces le mouvement, tu perds la vie. Toi et ta famille. Tu fais courir des risques même à ta famille.

D'autres récits rapportent les mauvais traitements infligés par la police lors de l'arrestation:

Il y avait plus de six policiers et j'étais tout seul;

Coups de bâton, coups de pied, ils marchent sur ta tête, coups avec des briques, coups dans les côtes [...];

Coups avec du bois, coups de pied dans le ventre, dans les tibias, coups de bâton dans le dos, j'arrivais à être enflé;

Volée de coups dans les organes génitaux et l'estomac;

Coups de poing, coups de pied, la tête dans un sac, chocs;

Coups de bâton, fil de fer barbelé sur ma tête;

Fusil dans la figure, gifles, crachats sur la figure, chocs;

On m'a donné des coups et on a pris mon pistolet pour me tuer, là, par chance mon pistolet était un jouet;

Coups de poing, coups de pied, on m'a mis la tête dans un sac et on m'a donné des chocs, on m'a poussé et tiré pour me jeter sur une pente, on m'a mis la tête en bas et on m'a mis la tête dans un seau;

On m'a emmené à la plage de la Luz, à São Gonçalo, on m'a mis à genoux dans les buissons et on m'a visé avec un fusil pour me tuer. Ils ont mis un pneu et ils ont jeté de l'essence pour me faire peur;

Coups de bâton, coups sur la tête, sur les oreilles, la figure, les dents, chocs, on a essayé de me pendre avec un sac en plastique;

Coups, coups de pied, brûlures de cigarette, engueulades;

Passage à tabac, coups de crosse, coups de pied [...];

La première fois ils ont tiré près de mon oreille, coups de pied-et coups sur la figure;

Coup de poing sur la tête, on m'a piétiné, on m'a serré le cou dans la porte [...];

J'ai été battu à coups de crosse. Coups de poing, coups de pied et dans les tibias, on a tordu ma chemise;

Coups sur la tête, sous-marin (on te met les menottes avec les bras par derrière et on te plonge la tête dans l'eau) au commissariat;

Ils m'ont craché dans la bouche;

Ils m'ont passé un couteau sur le corps, battu, suffoqué, mis deux doigts dans l'œil. Ils m'ont battu avec le poing fermé sur la nuque et à la base de l'oreille, martelé la tête;

Ils m'ont mis la tête dans un sac (sous-marin), les menottes, la tête dans un seau d'eau et ils ont essayé de me jeter de la terrasse;

J'ai déjà été tellement battu par la police que je ne sens même plus la douleur. Ils battent avec une arme, [...] ils donnent des coups de pied, de poing, avec des morceaux de bois, des briques dans la poitrine.

L'expérience acquise au cours du passage des jeunes dans les unités du système socio-éducatif est également rappelée de façon négative dans les récits rapportant des situations de violence physique et psychologique:

Tout le monde là-bas est méchant. Les coups pleuvent [...] on m'a mis dans une cellule qu'il y avait là [...]; ils [les moniteurs] donnaient beaucoup de gifles [...] ils nous agressaient moralement avec des mots [...] si on réclamait, c'était encore des coups sur la figure. On ne pouvait pas faire la tête [...].

Il faut rappeler que dans ces endroits-là, les jeunes sont supposés vivre un processus de « resocialisation » dans lequel, en accord avec l'article 124 du *Estatuto da Criança e do Adolescente* (ECA – Statut de l'enfant et de l'adolescent), ils auraient la garantie « d'être traités avec respect et dignité ».

Cependant, malgré la vision négative provoquée par ce cycle de violences auxquelles ils sont exposés, les jeunes démontrent avoir une coexistence naturelle et routinière avec le trafic; ils s'excitent un peu quand ils racontent la période en question, surtout quand ils parlent du respect et de la peur qu'ils inspirent à la communauté, des armes qu'ils ont, et surtout de l'argent qu'ils gagnent rapidement et en grande quantité.

Dans la structure organisationnelle du trafic, les jeunes interviewés remplissaient les fonctions les plus variées, celle de guetteur/artificier (garder le point de vente, annoncer au moyen de fusées ou de radio l'arrivée de la police) jusqu'à celle de gérant (véritable administrateur du processus de vente des drogues), et la majorité faisait usage d'armes à feu, les plus courantes étant des pistolets, des fusils, des revolvers de calibre 38 et des mitraillettes.

Les fonctions exercées leur garantissaient une rémunération bien supérieure à celle qu'ils pourraient obtenir d'un travail non criminalisé. D'après leurs dires, le montant reçu variait, en fonction du poste occupé, de 200 BRL à 2 000 BRL souvent payés quotidiennement si le volume des ventes était suffisamment lucratif, à une époque où le salaire minimum était de 136 BRL par mois³. Soulignons aussi que, pour quelques jeunes, le paiement des services pouvait être fait en nature, autrement dit en drogues, marijuana et cocaïne. Le trafic de drogues répond également à la logique du marché qui offre aux « employés » des primes extras, s'ils atteignent ou dépassent des objectifs déterminés.

L'argent issu du trafic de drogues était destiné en premier lieu à la subsistance de la famille, mais aussi, presque toujours aux vêtements de griffe, fêtes, achats divers, alcool, drogues, hôtels de passe, achat d'autres

3. Le salaire minimum équivalait à 111,50 \$ CA par mois.

symboles de consommation et de statut, cadeaux et objets valorisés par le segment jeune de toutes les classes sociales :

J'achetais des fringues et j'aidais à la maison sans que ma mère sache l'origine de l'argent ;

J'achetais un tas de choses pour moi, des fringues, des savates ;

Je mangeais dans la rue, j'allais au flipper, au shopping ;

J'achetais des fringues de marque ;

Je dépensais en fringues, en alcool et en femmes ;

J'aimais les bijoux, j'achetais des montres, des fringues, des tennis ;

Je dépensais en drogues, vêtements et jouets pour mon fils ;

J'allais au bal, j'achetais des vêtements, des boissons, des choses à manger et des fruits pour la maison ;

Je mangeais au Mac Donald's et au Bob's ; je dépensais tout avec ma fille ; j'achetais des fringues et des tennis ;

J'envoyais de l'argent à ma famille ;

J'allais au bal, à des fêtes, des barbecues, je circulais en taxi ;

J'achetais des hamburgers, des biscuits, des Danone, des drogues et des fringues ;

Avec l'argent j'aidais à la maison et je sortais le week-end ; je dépensais en femmes et en hôtel ;

Je dépensais l'argent en femmes, fringues, amis, j'allais au bal, au restaurant, au coiffeur ; j'achetais des vêtements, je dépensais aussi en femmes, dans les travaux de la maison et j'achetais beaucoup de choses à manger.

En consommant toutes ces choses, les jeunes « lavaient » une partie de l'argent du trafic de drogues et l'injectaient dans l'économie formelle, assurant ainsi des bénéfices aux gens d'affaires, le maintien de postes de travail et la collecte publique d'impôts. Cet apport financier prend de sérieuses proportions : des 55 jeunes nous ayant informé de leur revenu hebdomadaire, 22 déclarent que leur « salaire » – qui était payé à la fin de chaque journée – dépassait les 500 BRL par semaine ; 15 affirment qu'il tournait autour de 100 BRL à 200 BRL par semaine ; 4 rapportent qu'il était de 300 BRL à 400 BRL par semaine ; et un seul dit avoir reçu 100 BRL par semaine. Les 33 autres jeunes ont rattaché leur rémunération à la quantité de drogues

qu'ils vendaient, sans toutefois préciser cette quantité, de sorte qu'il est impossible d'en calculer la valeur hebdomadaire.

En estimant de façon approximative, et en optant toujours pour des valeurs inférieures en cas de rémunération variable, ces 55 jeunes recevaient hebdomadairement l'impressionnante somme de 61 740 BRL, valeur qui équivalait à l'époque à 453 salaires minimums! En considérant que, d'un côté, aucun d'eux n'a fait mention d'avoir conservé l'argent, de l'avoir économisé ou accumulé, affirmant au contraire qu'ils dépensaient tout ce qu'ils gagnaient — habitude que Zaluar (1994) a nommée « consommation orgiaque » — et que, de l'autre côté, le paiement pouvait être reconverti en drogues, il est tout à fait envisageable qu'au moins 50 % de ce montant ait été utilisé pour la consommation sur le marché officiel. Nous estimons alors ces achats à une valeur de 30 870 BRL par mois, soit l'équivalent de 227 salaires minimums mensuels.

Avec l'acquisition de ces biens, la société valorise ces jeunes. Elle les traite avec toute la pompe que les publicités déploient à la télévision, en donnant une sorte de noblesse à l'acte de dépenser follement. La société ne les considère plus alors comme des consommateurs de drogues, mais comme des consommateurs de marchandises fétiches, officielles et légales. Le climat du centre commercial fait tomber par instants les barrières : il n'importe pas maintenant de chercher l'origine de l'argent, on se moque bien que les consommateurs habitent dans les *favelas*. Du moment qu'ils ont de l'argent et qu'ils sont prêts à le dépenser sur le marché, il n'y a pas de problème.

3. RELATIONS ENTRE CIRCUIT ILLÉGAL ET CIRCUIT FORMEL

Pour aussi tragiques qu'elles soient, ces relations entre circuit illégal (vente de la drogue) et circuit formel (acquisition normale de biens de consommation) sont constantes. Leur approfondissement et leur étude mettent en lumière des situations complexes qui conduisent à la dissociation de la pauvreté et de la criminalité, et mettent à nu le processus présent dans la société de marché qui invalide, méprise et dévalorise l'être humain, mais jamais son argent.

Le trafic de drogues et l'argent qui en provient deviennent pour ces jeunes les moyens de satisfaire des besoins socialement construits. Même ceux qui n'ont pas mentionné de motivations financières pour participer au trafic ont été unanimes pour affirmer qu'ils utilisent leur argent, en priorité (sinon exclusivement), pour consommer des marchandises acquises légalement.

En 1998, année où le « Sistema Aplicado de Proteção » a été implanté, 1 662 jeunes autres que ceux suivis dans ce programme faisaient l'objet de mesures socio-éducatives pour compromission avec le trafic de drogues. En utilisant les mêmes proportions de gains et de dépenses estimées plus haut, il est possible d'évaluer que ce contingent injectait mensuellement à lui seul la somme fantastique de 932 000 BRL sur le marché formel.

Quel marché serait capable d'ignorer un montant d'argent qui, en un an, tourne autour de 11 000 000 BRL ? Un marché comme celui de Rio de Janeiro, plongé dans la crise socio-économique qui accable le pays depuis des décennies, diminué drastiquement par la fuite des grands investisseurs et la fermeture d'innombrables micro, petites et moyennes entreprises, brutalement décapitalisé par la diminution du pouvoir d'achat de la population, ne s'en plaindra certainement pas.

Voilà le drame : la société de marché répudie ceux qui commettent les infractions en même temps qu'elle désire et stimule la multiplication de l'argent obtenu par ce groupe de consommateurs et survit grâce à celui-ci. La situation désorientée et la recherche de solutions, processus aussi complexe que douloureux et urgent, doit être l'objet d'études et de débats, non seulement des intellectuels et des gouvernants, mais aussi de tous les citoyens.

4. CONCLUSION

En cherchant dans le trafic de drogues des solutions pour répondre à certains éléments considérés comme problématiques dans leur vie, les jeunes affrontent des situations nouvelles qui finissent par corrompre brutalement leur estime de soi, leur vision du monde et même leur santé, comme le témoignent les récits ci-dessous :

L'allure que ma vie a prise, dans tous ses aspects. C'est un problème collé à l'autre [...];

Mon problème principal, c'est de vivre. Je n'ai pas de mors pour ça, je sais seulement que c'est ça [...];

Être entré dans la vie et être passé par tant de choses [...];

Les douleurs que je sens dans le corps et qui me tourmentent et ne me laissent pas en paix. J'ai beaucoup besoin de paix [...].

Bien que le trafic de drogues représente pour ces jeunes une opportunité de gains financiers, probablement irréalisable par d'autres moyens, il implique

la violation des droits sociaux; l'exposition au danger de mort; l'exigence constante de ne jamais commettre d'erreurs qui compromettent le « mouvement »; l'impossibilité de développer son plein potentiel dans la société; la crainte fréquente de délations, de tortures ou d'arrestations, aspects expressifs de la « vie dans le trafic » et qui transforment les jeunes aussi bien en victimes qu'en sujets de leur organisation.

Le plus grave est que lorsque l'un d'eux tente de s'en sortir et de reconstruire son intégration sociale, les problèmes continuent à exister et se manifestent à la première occasion : manque d'opportunités d'emploi, faible scolarité, logement insalubre, préjugés, stigmates. Il les retrouve comme de vieilles connaissances. Il est triste de constater que la « vie du trafic » est une composante du quotidien carioca, pas un appendice qui peut être supprimé d'un instant à l'autre, ou une question mineure qui, à la limite, lorsqu'elle concernait seulement les habitants des *favelas* et les pauvres, pouvait être vue comme exotique et secondaire.

En fonction de tout ce qui a été exposé, il est impératif de reformuler la question qui guide les chercheurs qui travaillent sur cette thématique. Au lieu de se demander comment affronter le trafic de drogues et la violence qu'il entraîne, il faut se demander : quelle est donc cette société qui permet que le trafic de drogues devienne une alternative et un choix de vie, ou plutôt de survie, pour les jeunes ?

Ce changement de point de vue exige la formation d'un processus de concertation qui amènerait les divers acteurs et segments sociaux dans un forum public de concertation, pour dialoguer sur leurs motifs, leurs raisons et leurs propositions (que celles-ci soient justes ou entachées de préjugés, hypocrites ou éthiques), et parvenir à un consensus sur l'élaboration d'un programme minimum et réalisable destiné à surmonter, à court, à moyen et à long terme, les problèmes.

De notre point de vue, qui doit être compris comme propositionnel et respectant les opinions contraires, la première étape à franchir dans la constitution d'un tel forum est de renoncer à chercher des « coupables », posture qui oscille autour des faits qui sont les plus exploités par les médias, et qui s'incline du côté des « trafiquants », pour incriminer les « consommateurs », ou du côté de la police, ou encore du côté des « politiciens ».

Souvent construite à partir de faits rapportés pour des motifs sensationnalistes, cette conception renvoie seulement à des situations passées, à quelque chose qui a déjà eu lieu, et de ce fait regarde l'avenir par la lunette d'un passé qui mérite d'être puni. La dite conception meurt alors d'inanition, car aucun segment de la société ne veut exprimer clairement sa position de

peur d'être jugé coupable, et chacun s'enferme, instinctivement dans des positions corporatives, politiquement correctes ou même aliénées.

Il nous semble que la substitution de cette attitude par la logique de la « responsabilité » apparaît comme une position plus démocratique qui permettrait le début d'un véritable débat, où l'objet ne serait pas de juger, mais plutôt de savoir ce à quoi tous peuvent renoncer et ce qu'ils peuvent faire ensemble, en accord avec leurs capacités pour surmonter les problèmes.

Notre deuxième considération, rattachée à la première, est la nécessité dans ce processus d'abandonner la logique de « guerre », qui identifie les ennemis, propose de les ruer et de s'emparer de leurs territoires. À Rio de Janeiro, il ne serait pas difficile de considérer, indistinctement, les jeunes noirs, mulâtres, pauvres et habitants des *favelas*, en « ennemis ». Il est important d'insister sur ce point, car la logique de guerre en tant que solution peut être encore plus violente et socialement plus insupportable que la situation actuelle, car elle générerait plus de décès, de peur et de répression.

Mais, pour être efficace, un pacte de ce type doit compter sur la participation effective des pouvoirs publics : fédéral, de l'État, et municipal. La première démarche de ces acteurs indispensables doit être d'inverser les priorités actuelles de l'attribution des crédits publics : les politiques sociales, ne peuvent plus avoir leurs ressources conditionnées par les desseins du marché et de la politique monétaire. Cela ne signifie pas que ces dernières ne doivent pas être prises en compte dans l'élaboration du budget, mais que les politiques sociales doivent devenir prioritaires.

Les politiques sociales sont les principaux vecteurs de création d'opportunités et d'espérances pour les jeunes. Tant que celles-ci devront attendre que la « division du gâteau », l'« arrivée de la modernité », la « stabilité de la monnaie » permettent la création d'emplois et de revenus, ou le début du « spectacle de la croissance⁴ », les jeunes continueront à essayer de créer d'eux-mêmes leurs propres opportunités et resteront très proches des activités criminalisées qui, la plupart du temps, sont gérées par des personnes qui transitent avec désinvolture à travers les segments les plus aisés et prestigieux de la société.

Les politiques relatives à la sécurité publique doivent aussi s'allier aux politiques sociales ; elles ne peuvent se réduire à la vigilance. Les secteurs liés à la répression du trafic doivent recevoir plus d'investissements destinés

4. Expressions caractéristiques de la politique brésilienne à l'époque des gouvernements Fernando Collor, Fernando Henrique Cardoso et Lula.

aux équipements, à l'entraînement, à l'augmentation des salaires et à l'amélioration des conditions de travail des policiers civils et militaires. Plus d'efforts et de ressources doivent être investis dans l'évitement des affrontements dans la rue qui multiplient les balles perdues, la valorisation des services d'information, la mise à jour de l'équipement technologique, et la récupération du rôle des forces armées, non plus comme police, mais comme protectrice de la souveraineté nationale et des frontières aux prises avec les trafics de drogues, d'armes et d'êtres humains.

À la société civile revient la responsabilité d'établir des liens de solidarité, de réassumer une position plus compréhensive, moins individualiste. Celle-ci doit échanger le consumérisme contre le bien-être social, permettre que ceux qui consomment des drogues se manifestent sans être diabolisés avec l'espoir que leurs motifs soient compris, appuyer ceux qui veulent abandonner les drogues, et négocier, avec ceux qui ne le souhaitent pas, des façons de continuer à en faire usage, mais en ne les achetant plus aux trafiquants.

Il revient surtout à la société civile de récupérer la conception républicaine, en exerçant le rôle du contrôle social des politiques publiques, en militant notamment pour que le droit à la santé soit exercé au moyen du Sistema Único de Saúde (SUS) – Système unique de santé –, et non par la souscription à des plans privés qui coûtent fort cher. Le droit à l'éducation devrait se concrétiser par un réseau public d'enseignement avec des propositions pédagogiques variées qui engloberaient le sport, la culture et la convivialité entre les jeunes, les adultes et les personnes âgées. Il faut surtout se rendre compte que c'est seulement en agissant de cette façon que nous pourrions réellement exercer une pression sur les pouvoirs publics afin qu'ils inversent les priorités budgétaires. Cette inversion, en même temps, peut augmenter la possibilité pour les pouvoirs publics de négocier, d'égal à égal, avec les organismes internationaux et de marché.

BIBLIOGRAPHIE

- Bourdieu, Pierre, Jean-Claude Chamboredon et Jean-Claude Passeron (1999). *A Profissão de Sociólogo – Preliminares Epistemológicas*, Petrópolis, Editora Vozes, 328 p.
- Centro de Integração Empresa-Escola – CIEE (1999). «O profissional que faz a diferença», *Revista Agitação*, n° 26, Rio de Janeiro, 62 p.
- Cruz Neto, Otávio, et al. (2001). *Nem soldados Nem Inocentes: Juventude e Tráfico de Drogas no Rio de Janeiro*, Rio de Janeiro, Editora Fiocruz, 200 p.

- Équipe de Avaliação SAP (2000). *Adolescentes Envolvidos pelo Tráfico de Drogas no Rio de Janeiro: Sumário Avaliativo*, Rio de Janeiro, DCS/ENSP/Fiocruz, 41 p. (Rapport de recherche).
- Leal, Maria Lúcia, et Maria de Fátima Leal (dir.) (2002). *Pesquisa sobre Tráfico de Mulheres, Crianças e Adolescentes para Fins de Exploração Sexual Comercial – PESTRAF: Relatório Nacional – Brasil*, Brasília, CECRIA, 280 p.
- Zaluar, Alba (1994). *Condomínio do Diabo*, Rio de Janeiro, Editora UFRJ, 280 p.

in BECK François, MAILLOCHON Florence, OBRADOVIC Ivana,
Adolescences ? comprendre vite et mieux, Eds. Belin, 2014, p. 68.

RENÉE ZAUBERMAN

Directrice de recherche CNRS au Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales

Agresseurs, victimes, bagarreurs ?



Le regard des adultes sur les adolescents est souvent méfiant : à défaut des capitaux sociaux leur permettant d'accéder au statut d'adulte, ces jeunes ont souvent de leur côté, à son sommet, la force physique. Ce point est crucial dans des sociétés vieillissantes rongées

par le sous-emploi, dans lesquelles une classe active adulte tend à rejeter sur eux les problèmes de chômage et de précarité. On a vu naître en France une crispation particulière sur la violence des jeunes à la suite des émeutes urbaines dans les banlieues de Lyon puis de Paris en 1990-1991. Depuis celles de 2005, cette violence constitue un thème récurrent du débat public, qu'on l'invoque pour durcir la répression ou pour prouver l'échec d'une politique principalement répressive. Cette inquiétude tire le plus souvent argument de la croissance, depuis le milieu des années 1990, de la part des mineurs dans les personnes mises en cause pour violences dans les statistiques policières. Au moins deux raisons rendent une telle conclusion hasardeuse. Primo, pour déterminer si un auteur de violence est un « jeune » (un mineur de 18 ans dans les catégories poli-

« Plusieurs mécanismes ont contribué à gonfler la part des jeunes dans les statistiques policières concernant la délinquance. »

cières), encore faut-il l'avoir identifié ; or l'élucidation, c'est-à-dire la possibilité d'accoler à une infraction le nom d'un suspect, est faible pour ces affaires. Secundo, pour connaître et enregistrer les violences dans leurs statistiques, les services de police sont tributaires de leur signalement par les victimes : or la propension de celles-ci à les signaler est faible, si ce n'est pour la petite minorité des agressions sérieuses.

Quand bien même la délinquance des jeunes n'aurait pas crû, trois mécanismes ont contribué à gonfler leur part dans les statistiques policières. Tout d'abord, les signalements aux institutions pénales semblent s'être multipliés depuis le début des années 1990 de la part de l'école ou du travail social, qui s'en abstenait largement jusque-là. Ensuite, pour mettre en œuvre une politique de tolérance zéro et afficher un taux de réponse pénale élevé, les parquets ont exigé des services de police qu'ils leur transmettent nombre d'affaires de mineurs qui étaient auparavant traitées de manière informelle... ce qui suppose d'enregistrer par procès-verbal les affaires en question et donc de les faire figurer en statistique. Enfin, de nouvelles incriminations ont été créées, notamment en matière de délinquance juvénile.

D'autres données sur l'évolution des violences commises par les jeunes, comme celles du Baromètre santé de l'Inpes (Institut national d'éducation et de prévention pour la santé), montrent que les moins de 25 ans sont clairement plus auteurs d'agressions que leurs aînés, sans signe d'une tendance à la croissance.

Par ailleurs, les enquêtes dites de victimisation, qui interrogent des échantillons de population sur les infractions dont ils ont été victimes, enseignent une autre leçon sur le rapport des jeunes à la violence : tant pour les violences physiques que pour celles qui n'ont consisté qu'en injures ou menaces, les 15-24 ans sont nettement plus victimes de violence que le reste de la population.

À vrai dire, la caractéristique du rapport de cette classe d'âge à la violence est qu'on y est à la fois auteur et victime : la violence y prend avant tout la forme de bagarres entre jeunes, ce que le regard des adultes ne parvient pas toujours à percevoir. ●